



Succession frais de licitation

Par **boby7**, le **23/03/2013** à **07:56**

[fluo]bonjour[/fluo]
demande complément d'information
à une réponse donnée à la
question sur "partage ou non de frais de licitation" par BAYOFRE3

ma situation: ma mère m'a accordé l'usufruit de son appartement
les autres co-indivisaires refusent l'usufruit et me propose le rachat de l'appartement
je deviens donc l'acquéreur "obligé"

la licitation met donc fin à l'indivision successorale.

question 1 : montant des frais

question 2 : d'après la réponse retrouvée sur votre site on se retrouve dans le cas d'une
cession de droit indivis
les frais seraient partagés entre les co-indivisaires. quel est l'article de loi qui en fait mention ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/03/2013** à **08:04**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps
de vous répondre (charte du forum)

Par **boby7**, le **23/03/2013** à **08:26**

je vous prie de bien vouloir recevoir toutes mes excuses pour cet oubli...
concentré sur la rédaction de ce texte j'en ai oublié les règles de civilité

sincères salutations